



GALERIENS DE LA FOI... de nos villages.

Guerres de religion

Les historiens considèrent généralement que les « guerres de Religion » furent déclenchées par le « massacre de Vassy » en Haute Marne, survenu le 1er mars 1562 au cours duquel une cinquantaine de protestants, qui célébraient leur culte dans une grange, furent tués, et environ cent-cinquante autres blessés par les troupes du duc de Guise.

Les protestants réagissent à ce massacre par d'autres contre-massacres, les conditions d'une guerre civile sont progressivement réunies, qui prendront la forme de 8 « guerres » suivies chacune par une « paix », ramenant très provisoirement le calme dans le pays.

Mais ce massacre de Vassy était en réalité une forme de représailles vis-à-vis de l'Edit de Saint-Germain signé le 17 janvier 1562, par Charles IX, à l'instigation de sa mère, Catherine de Médicis, partisane d'une politique de conciliation, ne sachant que faire vis-à-vis de ce mouvement inédit¹, prenant la forme d'une vague déferlante incontrôlable.

De nombreux « pogroms » avaient déjà été constatés en de nombreux lieux². Cet Edit accordait la liberté de culte aux protestants dans les faubourgs des villes. Le duc de Guise en fut ulcéré : Comment le roi pouvait-il reconnaître quelque droit à des hérétiques mettant en cause l'unité du Royaume ?

Le massacre de la Saint Barthélémy, qu'il fomenta, survenu le 24 Août 1572 (3.000 morts à Paris dont l'amiral De Coligny, 10 fois plus dans le royaume) creusera de façon irréversible un fossé, une fracture irréparable, qui relancera les guerres de religion.

L'Edit de Nantes

Il faudra attendre l'abjuration d'Henri de Navarre, et la promulgation de l'Edit de Nantes le 03 Avril 1598, pour voir la fin de quatre décennies de « guerres de religion »³.

Si l'Edit de Nantes est présenté aujourd'hui comme le premier acte instaurant le pluralisme religieux et la liberté de conscience, et si les modérés des deux camps validèrent ses dispositions dont les imperfections étaient vues comme le prix à payer pour obtenir la paix, la plupart des huguenots d'alors lui ont reproché son asymétrie, l'édit⁴ limitant le culte protestant en certains lieux et son interdiction dans de nombreuses grandes villes, tout en autorisant le catholicisme dans l'ensemble du royaume, ce qui confortait sa position dominante.

Les catholiques les plus radicaux regroupés au sein de la Ligue autour du duc de Guise, estimaient que ce texte n'était qu'un cessez-le-feu à l'avantage des protestants, pris par Henri IV, faussement converti, pour avantager les huguenots. Il leur accordait en effet la récupération de leurs droits civils, l'ouverture d'académies (Montauban, Sedan) pour former leurs pasteurs, le maintien de 51 places de sûreté (dont Nyons, Serres et Puymaure), tandis que le culte catholique était interdit dans plusieurs villes, dont La Ro-

¹ Après les 95 thèses de Luther placardées à Wittenberg le 31 Octobre 1517, il prit forme en France dès 1521 avec le Cénacle des "Bibliens de Meaux", sous l'impulsion de Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, entouré de théologiens comme Lefebvre d'Étaples ou Guillaume Farel et auquel adhéraient une grande partie de la noblesse, particulièrement du midi, ainsi que plusieurs membres de la famille royale (Marguerite d'Angoulême sœur du roi), avec une volonté commune de « revenir au pur Evangile ».

² Sébiville, moine cordelier adepte des thèses de Luther, brûlé vif à Grenoble-1524. Massacre des Vaudois à Mérindol-1545, Edit d'Ecouen par Henri II-1559, franchissant un cran supplémentaire dans la répression du protestantisme, après plusieurs autres édits (Paris en 1549, Châteaubriant en 1551, Compiègne en 1557).

³ Elles furent au nombre de 8, conclues chacune par une « paix » rompue aussitôt signée. (Paix d'Amboise-1^{ère} guerre, Paix de Saint-Germain-3^{ème} guerre, Edit de Beaulieu- 5^{ème} guerre, etc...).

⁴ La religion protestante continue d'y être nommée « Religion Prétendue Réformée-RPR »

chelle qui assurait au parti protestant de l'amiral Coligny des revenus substantiels issus de l'activité négrière du port et des redevances (10 % de leurs revenus) payées par les pirates en échange d'un abri assuré.

Toutes ces concessions étaient jugées exorbitantes en regard de l'emprise réelle des protestants sur le terrain. Mais au-delà c'est le principe même de l'édit, donnant une légitimité à une hérésie, la sanctuarisation d'une « multi-confessionnalité » propre à remettre en cause la monarchie de droit divin qui est contestée.

Bossuet en appelle même au principe « Cujus regio, ejus religio »⁵.

Cette rancœur accumulée aboutira inexorablement à l'assassinat du roi Henri le 14 Mai 1610. L'édit de Nantes n'aura pas eu le temps de produire ses effets.

Sa remise en cause

Avec la régence de la reine, Marie de Médicis, commencera un « détricotage » de l'édit de Nantes. Après la prise du pouvoir par Louis XIII en 1617 (par un coup d'état intra-familial), c'est une véritable guerre d'usure qui s'engage contre les huguenots, suscitant de leur part de violentes réactions et des soulèvements connus sous le nom de « rebellions huguenotes ».

En 1621 et 1622, les « Provinces du Midi »⁶, réactivent l'organisation mise en place à la suite du massacre de la Saint Barthélémy (en 1573 sous l'autorité du prince Henri 1^{er} de Condé-Bourbon), par une structure confédérale de leurs communautés locales à l'image de leur organisation ecclésiale connue sous le nom de système « presbytéro-synodal ». Cette fois c'est le duc Henri de Rohan qui coordonne la résistance. Après le siège de nombreuses places fortes par Louis XIII sans véritables succès, les hostilités se terminent par le traité de Montpellier⁷ (19 Octobre 1622) qui renouvelle l'Édit de Nantes de 1598. La liberté de culte des huguenots est conservée mais ils perdent leurs places fortes (sauf La Rochelle et Montauban) dont les fortifications doivent être rasées.

Mais Richelieu voulant extirper définitivement les huguenots du Royaume, les hostilités reprennent en 1625, Rohan, malgré son courage et sa valeur militaire, ne peut empêcher la chute de La Rochelle après un douloureux siège de 14 mois⁸. La signature de la paix d'Alès, le 27 juin 1629 scellera définitivement la défaite des huguenots. Elle leur retire le droit de tenir leurs assemblées politiques, et militairement, toutes leurs anciennes places de sûreté doivent être rasées (la citadelle de Serres, détruite en 1633). L'exercice du culte catholique, interdit en Béarn par Jeanne d'Albret (mère d'Henri IV), y est de nouveau imposé.

La liberté du culte huguenot étant toutefois maintenue, au moins formellement, les synodes nationaux purent donc se tenir, malgré tous les obstacles que l'on peut imaginer, tous les 3 ans, ces synodes permettant l'examen de la confession de foi et la discipline de l'Eglise, ce qui put donner lieu parfois à d'interminables controverses⁹.

⁵ « Religion du prince, religion du peuple », principe pourtant imposé par les princes protestants (luthériens) allemands à Charles Quint, dans le cadre de la paix d'Augsbourg (25 Septembre 1555). On était encore bien éloignés de la liberté de conscience... sauf pour les princes, évidemment !

⁶ A la manière de ce que les Néerlandais firent en 1581 en se séparant des Pays Bas espagnols pour former la **République des Sept Provinces-Unies des Pays-Bas**, d'obédience Réformée/Calviniste. La tentation de sécession pour former un état huguenot en réponse aux excès de la monarchie, n'est pas étrangère à cette organisation, de type républicain (assemblées provinciales [Poitou, Languedoc, Provence, Dauphiné et Massif Central] formées par les représentants des villes et des villages se réunissant tous les trois mois), possédant les pouvoirs d'un État souverain : diplomatie, taxes, pouvoir législatif et militaire.

⁷ Négocié au nom du roi Louis XIII par Lesdiguières, récemment converti au catholicisme.

⁸ La ville perdra 4 habitants sur 5 (famine, épidémies).

⁹ Au synode de Gap, en 1603, rassemblant 516 pasteurs (56 paroisses ne sont pas pourvues), dont 6 pasteurs pour le Gapençais (Gap, Veynes, Serres, Orpierre, Corps, Valdrôme), on a ainsi rayé le mot « substance » de l'article de la Cène après 1 mois de débats. Les problèmes du baptême ont été traités dans trois synodes successifs sans être résolus. Au cours de ces synodes les ministres (pasteurs) doivent prêter serment d'union, sous peine d'être frappés d'indignité.

La fin du protestantisme en France

Mais sous Louis XIV, après un temps de statu-quo soutenu par Mazarin¹⁰, la pression et la répression s'accroissent, le 29^{ème} synode tenu à Loudun, sera le dernier¹¹, en 1659. Le 30^{ème} synode ne pourra être tenu qu'en... 1872.

La répression prenant de plus en plus souvent la forme de persécutions physiques, comprenant localement empêchements divers, dénonciations, interdictions, destructions d'écoles et de temples, l'exil huguenot s'intensifie, d'autres se résignent à abjurer leur foi. Louis XIV peut alors considérer que le Royaume est libéré de l'hérésie et révoquer l'édit de Nantes, considéré dorénavant comme obsolète, par la publication de l'édit de Fontainebleau le 18 Octobre 1685. L'académie de Montauban aura dû fermer ses portes quelques mois auparavant (5 Mars 1685). Elle ne sera réouverte qu'en 1802 (grâce aux articles organiques promulgués par Bonaparte).

Le temps du désert¹²

Les protestants s'enfoncèrent dès lors dans un long tunnel de souffrances, l'édit de Fontainebleau instaurant pour un siècle, dragonnades, galères, confiscations des biens, enlèvement des enfants, etc...

Si les pasteurs furent condamnés à l'exil, celui-ci était interdit aux huguenots, l'hémorragie de plus de 200.000 huguenots (dont 30.000 à Genève) pesant sur l'économie du pays. À contrario elle fut très profitable à ses voisins acquis à la Réforme, les pays du « Refuge », en particulier la Prusse trop heureuse de compenser les pertes dues à la guerre de trente ans, (certains comtés ayant perdu jusqu'à 2/3 de leur population), par l'accueil d'immigrés possédant des savoir-faire en de nombreux domaines.

Et son cortège de persécutions

On a du mal aujourd'hui à imaginer l'intensité de la violence qui sévit alors sur tout le territoire, organisée par le roi envers ses sujets, qui lui ont toujours déclaré leur loyauté. En particulier :

* Par les dragonnades, où des régiments entiers investissent villes et villages avec une liberté totale d'action. Logeant chez l'habitant ils laissent libre cours à leur cruauté, pratiquant le viol, la torture des enfants devant les parents, les assassinats, sans oublier le pillage. Leur réputation est telle qu'à l'annonce de leur arrivée nombreux sont ceux qui se pressent d'aller abjurer leur foi chez le curé. Ce sont ainsi 400.000 huguenots qui se résoudront à abjurer.

* Interdiction faite aux protestants d'être enterrés aux cimetières publics, provoquant l'apparition des cimetières familiaux à proximité des mas, (ou parfois même dans la cour). Les sépultures familiales seront plus tard marquées par un cyprès symbolisant la flamme d'éternité, très fréquent en Cévennes.

* Destruction des temples (dont celui de Serres construit en 1565), fermeture des écoles¹³, enlèvement d'enfants baptisés de force,

* Les assemblées clandestines continuent de se réunir, de nuit, « au désert », dans une ferveur spirituelle qui

¹⁰ Pour des raisons économiques et pour rendre possibles d'éventuelles alliances avec des états protestants.

¹¹ Grâce à l'énergie du jeune Antoine Court, pas encore pasteur, quelques synodes clandestins purent être réunis, dont celui de Monoblet, près d'Anduze, en 1715. Mais avec un corps pastoral formé à l'étranger et constamment dispersé par une police qui surveillait les assemblées, il était difficile pour ces synodes clandestins d'organiser l'unité des communautés locales, elles-mêmes clandestines et obligées de se réunir « au désert ».

¹² Par analogie avec le Peuple Hébreu auquel ils s'identifiaient, qui traversa le désert avec succès, guidé par le Seigneur, les huguenots se rassemblaient en des lieux isolés, secrets, leur « désert », où ils retrouvaient, dans une paix éphémère, le Seigneur, leur guide, comme par exemple la « Combescure » à Trescléoux.

¹³ A l'école, on apprenait à lire... la Bible. On appliquait ainsi le principe de Luther « L'école est la pépinière de l'église ».

entretien l'esprit de résistance. Malgré les guetteurs ou les petits prophètes¹⁴ (qui annonçaient l'arrivée des soldats), les soldats du roi, qui leur font la chasse, en surprennent un grand nombre. Les prédicants (souvent des laïcs, parfois des pasteurs rentrés clandestinement en France) sont pendus sur le champ, les femmes emprisonnées¹⁵, les hommes envoyés aux galères. Les peines étaient le plus souvent prononcées « à vie » car leur faute était inexpiable. Ultérieurement, un certain nombre put obtenir des aménagements ou des rachats de peine.

Galériens de la foi

Ce sont entre 1.500 et 3.000 huguenots¹⁶ qui seront ainsi envoyés aux galères, symboles de la violence de cette répression. On a également du mal à imaginer dans notre pays, ces galériens attachés jour et nuit à leur banc¹⁷ durant les 6 mois de navigation des galères¹⁸, exposés aux intempéries mais surtout aux coups de fouet et aux bastonnades (dont on se relevait rarement) distribuées par les gardes-chiourme.

Plus encore, ce qui peut nous horripiler, c'est « la chaîne » : chargée d'assurer l'approvisionnement en galériens des 40 galères royales mouillant à Marseille (260 rameurs par galère), la chaîne assurait le transfert des galériens depuis leur lieu d'incarcération jusqu'au port. Ferrés par le cou, les galériens étaient liés deux par deux et attachés à une longue chaîne regroupant 26 à 30 condamnés. Etape après étape, la chaîne pouvait rassembler jusqu'à 500 galériens¹⁹.

L'épreuve la plus redoutée est celle du ferrement, qui consiste à riveter le collier avec une masse et une enclume portative appuyée sur leur dos ou leur épaule, chaque coup, ébranlant tout le corps et toute fausse manœuvre pouvant faire éclater le crâne du condamné. Voici ce qu'en dit Jean Marteilhe²⁰, galérien de la foi : « *On nous enchaîna par le col, deux à deux, avec une grosse chaîne de la longueur de trois pieds, au milieu de laquelle il y avait un anneau rond [...]. On nous fit tous mettre à la file, couple devant couple ; alors on passa une grosse chaîne dans tous ces anneaux, si bien que nous nous trouvâmes tous enchaînés ensemble. Notre chaîne faisait une très longue file car nous étions environ quatre cents* »²¹. Epreuve à laquelle s'ajoutait celle de la flétrissure, le marquage de l'épaule au fer rouge par ces 3 lettres GAL.

Le transfert s'effectue à pieds²², géré par des entrepreneurs privés auxquels cette tâche est sous-traitée. Cette marche macabre a par ailleurs un but pédagogique : inspirer l'effroi pour ceux qui seraient tentés de

¹⁴ Comme Isabeau Vincent de Saou (26), figure emblématique du mouvement des Petits Prophètes, cette bergère appelait dans ses oracles (en "bon français") à la repentance, annonçait le pardon de Dieu et la délivrance prochaine, et elle exhortait à la foi en Jésus-Christ seul. Elle aura ainsi stimulé la résistance aux persécutions jusque dans le Vivarais. Arrêtée le 8 juin 1688, longuement interrogée puis emprisonnée dans la tour de Crest, sa trace se perd après qu'elle soit "disparue" dans un couvent de Grenoble.

¹⁵ Comme Marie Durand enfermée 38 ans dans la tour de Constance à Aygues Mortes ou Blanche Gamond, de St Paul 3 Châteaux, qui après plusieurs années de persécutions et sévices divers orchestrés par le médecin chef de l'hôpital de Valence, trouva refuge à Saint Gall où elle put écrire ses mémoires.

¹⁶ Selon les sources (voir plus loin)

¹⁷ 5 hommes par rame de 10 m soit 300 kg. Ils étaient enchaînés à leur banc nuit et jour (Voir « Les camisards » de Philippe Joutard, collection Folio Histoire).

¹⁸ Durant la mauvaise saison, les galériens sont « libres ». Les huguenots sont le plus souvent recueillis par des familles (huguenotes d'Aix en Provence) les employant officiellement comme domestiques.

¹⁹ Au début du XIXe siècle cette « procession » existait toujours et est décrite par Victor Hugo dans *Le dernier jour d'un condamné*, (1829). Elle ne sera supprimée qu'en 1848.

²⁰ MARTEILHE, Jean. Né vers 1685, fils d'Isaac et Anne Lavergne. De Bergerac (24100). Condamné à Tournai pour exil, le 22 novembre 1701. Libéré le 17 juin 1713, retiré à Amsterdam, épouse Bernardine Halloy le 22 janvier 1719, mort en 1777 (?) à Kuylenberg. Affecté sur La Palme et La Grande. N° écrou : 37986. A écrit les « Mémoires d'un galérien du Roi-Soleil ».

²¹ 1 siècle ½ plus tard, les mémoires de Vidocq indiquent que peu de choses ont changé depuis Jean Marteilhe.

²² Jusqu'à 10 % des prisonniers meurent avant d'arriver à destination. La chaîne met un mois à quarante jours pour rallier Paris à Marseille.

persévérer dans leur croyance hérétique.

Galériens haut-alpins

Si l'administration de Colbert enregistrerait soigneusement les condamnés confiés à la marine royale, les bases de données disponibles²³ varient sur le nombre des galériens de la foi. Pour certaines sources il tournerait autour de 2.700 condamnés. Certaines sources estiment ce chiffre surévalué²⁴, il faut toutefois souligner que par exemple Louis Chamson trisaïeul d'André Chamson, ne figure pas dans ces bases de données. Il peut paraître anachronique de parler de galériens originaires du « département » pour des événements qui se sont déroulés à la fin du 17^{ème} siècle qui ne connaissait que les provinces, en l'occurrence le Dauphiné, mais le département est devenu un espace qui nous est si familier... Donc, les galériens de la foi originaires des Hautes Alpes sont au nombre de 31 auxquels il convient d'ajouter 9 condamnés à Grenoble originaires du Val Cluson et du Val Pellice.

		GAP
1	05000	GAILLARD, Alexandre. Né vers 1623, fils de Jean et Catherine Colomb, veuf de Louise Guiraud ; procureur. De Gap (05000). Condamné à Gap pour port d'armes , le 30 août 1689. Mort à l'hôpital le 4 février 1690. N° écou : 11395.
2	05000	PERIER, Jean. Né vers 1676, fils de Jean et Catherine Raymond ; marchand. De Gap ? (05000). Condamné à Grenoble pour exil , le 4 février 1701. Libéré le 7 mars 1714. Sur L'Héroïne. N° écou : 25659.
3	05000	VINATIER, Pierre. Né vers 1629, chirurgien. De Gap (05000). Condamné à Grenoble le 21 juin 1686 ou le 7 mai 1687. Libéré le 21 septembre 1687. N° écou : 9023.

		PAYS DU BUECH
		LA BAUME (Le Villard)
4	05140	EVEQUE, Jean-Baptiste. Né vers 1692, fils de feu Isaac et feu Marie Rouvière, époux de Magdelaine Cartier ; laboureur. De La Baume-des-Arnaud (05019). Condamné à Grenoble à 5 ans pour fait de religion , le 18 mai 1747. Mort à l'hôpital le 3 novembre 1747. N° écou : 22236
5	05140	EYMERIC ou AIMERY ou EYMERY, Jean-Jacques. Né vers 1701, fils de feu Pierre et feu Jeanne Lutier, époux d'Elisabeth Romangal ; chapelier. De La Baume-des-Arnaud (05019). Condamné à Grenoble à 5 ans pour assemblée , le 2 avril 1746. Libéré le 8 avril 1751. Sur La Valeur. N° écou : 21360-2706.
6	05140	PUGNET, Daniel. Fils de Jean et Olympe Maja, époux de Suzanne Armand-Blanc ; laboureur. De La Beaume (Aspres-sur-Buech) (05140). Condamné en Dauphiné comme Vaudois , le 10 décembre 1689. Mort en campagne le 5 août 1691. N° écou : 11833.
7	05140	ROUVIER, Antoine. Né vers 1706, fils de feu Gédéon et feu Magdelaine Evesque, époux de Marguerite Garagnon. De La Beaume (05140). Condamné à Grenoble à 5 ans pour fait de religion , le 7 mai 1745. Libéré le 23 juin 1750. Sur La Favorite. N° écou : 20695.

²³ Musée virtuel du protestantisme, Musée du désert, base de données des huguenots de France.

²⁴ En 1858, Eugène (1808-1868) et Émile (1810-1865) Haag, dans « La France Protestante » (1846-1859), citaient les noms de 1.500 galériens, puis le pasteur Athanase Coquerel (1820-1875) arrivait à un total de 1.547. Enfin, le pasteur Paul Fonbrune-Berbinau dressait une liste de 2224 forçats connus. Gaston Tournier, qui avait entrepris un nouveau recensement, ne put mener cette entreprise à son terme (à Toulon), empêché par l'invasion de la zone Sud par les allemands en 1942. Tournier décédait en 1945.

		ROSANS
8	05150	BARRE, Claude. Né vers 1676, fils de Jacques et Justine Robert ; cardeur. De Rosans (05150). Condamné à Valence pour être allé à Orange , le 30 décembre 1699. Libéré le 11 mars 1707. N° écou : 24109.
9	05150	BARRE, Daniel. Né vers 1653, fils d'Hélie et Marguerite Hugues, frère de Jean-Jacques ; cordonnier. De Rosans (05150). Condamné à Valence pour être allé à Orange , le 30 décembre 1699. Libéré le 11 mars 1707. N° écou : 24108.
10	05150	BARRE, Jean-Jacques. Né vers 1668, fils d'Hélie et Marguerite Hugues, frère de Daniel, époux d'Elisabeth Baille ; mercier. De Rosans (05150). Condamné à Valence pour être allé à Orange , le 30 décembre 1699.
11	05150	GARAGNON, Jean. Né vers 1713 , fils de feu Jean et Françoise Barre, époux de Françoise Lafont ; cardeur, habitant Montaren (30). De Rosans (05150). Condamné à Montpellier pour assemblée , le 24 décembre 1750. Mort le 9 avril ou en août 1767 . N° écou : 5438-1245.
12	05150	GARCIN (ou GARZEM), David. Né vers 1681, fils de Moyse et Marie ? ; cordonnier. Camisard ? De Rosans (05150) ou Guillestre. Condamné à Antibes pour exil , le 15 octobre 1704. Libéré le 7 mars 1714, retiré à Morges en 1719. Sur La Couronne. N° écou : 29259.
13	05150	MARTINEL, François. De Rosans (05150). Condamné pour être allé moissonner à Orange en 1703. Libéré le 7 mars 1714, retiré à Morges en 1719. Sur La Vieille-Réale. N° écou : 26997
		ORPIERRE
20	05700	MICHEL, Philippe. Né vers 1669, fils d'Adam et Suzanne Marmet ; cardeur. D'Orpierre (05700). Condamné à Grosmodan comme Vaudois , le 12 octobre 1689. Libéré le 3 avril 1700. Sur L'Illustre. N° écou : 11659.
16	05700	BRUNEL, Pierre. Né vers 1645, fils de Balthazar et Jeanne Auriol ; cardeur. D'Orpierre (05700). Condamné à Valence pour être allé à Orange , le 28 septembre 1700. Libéré le 30 juillet 1701. N° écou : 25266.
17	05700	FAURE, Barthélémy. Né vers 1718, fils de feu Denis et feu Judith Orson, époux de Marie Prélat ; drapier. D'Orpierre (05700). Condamné à Grenoble à 5 ans pour fait de religion , le 12 mai 1745. Libéré le 24 juin 1750. Sur L'Eclatante. N° écou : 20697-2336.
		SERRES
18	05700	GROS, César. Né vers 1664, fils d'Isaac et Isabeau Péan ; cardeur. De Serres (05700). Condamné à Grosmodan comme Vaudois , le 12 octobre 1689. Mort à l'hôpital le 7 septembre 1690. N° écou : 11665.
		TRESCLEOUX
15	05700	ALLIER ou ALLIEZ, Jean. Né vers 1708, fils de feu Antoine et feu Isabeau Faure, époux de Louise Franchier ; tonnelier. De Trescléoux . Condamné à Grenoble pour fait de religion , le 5 mai 1745. Mort à l'hôpital le 9 avril 1754. Sur L'Ambitieuse. N° écou : 20698-2337
19	05700	JULLIEN, Antoine. Né vers 1716, fils d'Alexandre et Claire Chevalier ; maçon. De Trescléoux (05700). Condamné à Grenoble à 5 ans pour fait de religion , le 5 mai 1745. Libéré le 8 mai 1750. Sur L'Ambitieuse. N° écou : 20699-2338.
		VEYNES
14	05400	JAVEL, Daniel. De Veynes (05400). Condamné à Luxembourg comme prisonnier de guerre , le 25 avril 1690. Libéré le 5 janvier 1699, retiré à Genève . Sur La Gloire. N° écou : 12677.

		EMBRUNAIS
21	05200	DAUPHIN, Antoine. Né vers 1677, fils de Jacques et Catherine Doneaud ; "chamoiseur". Des Orres (Embrun) (05200). Condamné à Antibes pour exil , le 15 octobre 1704. Libéré le 7 mars 1714. Sur La Conquérante. N° écou : 29057.
22	05200	LATELLE, André dit LA LIME. Né vers 1681, fils de Pierre et Toinette ?, horloger. Camisard ? D'Embrun (05200). Condamné à Antibes pour exil , le 15 octobre 1704. Mort à l'hôpital le 4 juin 1708. N° écou : 29258.

		BRIANCONNAIS-QUEYRAS
23	05320	BOUILLET, Daniel. Né vers 1660, menuisier. De La Grave-en-Oysans (05320). Condamné à Grenoble pour exil , le 22 juin 1686. Libéré le 27 mars 1687. N° écou : 8077.
24	05350	THIERS, André. Né vers 1661, fils de Guillaume et Marguerite Puy, époux de Lidie Puech ; boulanger. De Château-Queyras (05350). Condamné en Dauphiné comme Vaudois , le 10 décembre 1689. Libéré le 7 mars 1714, émigre . Sur La Fièvre. N° écou : 11825.
25	05390	BLANC, Jacques. Né vers 1657, fils de Pierre et Catherine Roux ; laboureur. De Molines (05390). Condamné en Dauphiné comme Vaudois , le 10 décembre 1689. Libéré le 7 mars 1714, émigre . Sur La Princesse et La Martiale. N° écou : 11812.
26	05390	VASSEROT, Pierre. Né vers 1623, fils de Thomas et Anne Holner, veuf de Catherine Haucou ; mercier. De Molines (05390). Condamné en Dauphiné comme Vaudois , le 10 décembre 1689. Mort à l'hôpital le 2 février 1691. N° écou : 11816.
27	05470	MARCELLIN, Jean. Né vers 1670, fils de Claude et Marguerite Maurel. De la Vallée-du-Queyras (05470). Condamné à Grosmodan comme Vaudois , le 12 octobre 1689. Libéré le 20 juin 1713, retiré à Zurich , Sur L'Invincible et La Madame. N° écou : 11658.

		CHAMPSAUR
28	05170	BONNABEL, Jean. D'Orcières (05170). Condamné à Grenoble, le 9 avril 1740.
29	05500	LAUTIER, Antoine. Né vers 1669, fils d'André et Ortance Laudiger ; cardeur. De Saint-Laurent-du-Cros (05500). Condamné à Valence pour être allé à Orange , le 30 décembre 1699. Libéré le 23 juin 1700. N° écou : 24110.
30	05500	TOURES ou FOURES, Pierre. De Saint-Laurens-du-Cros (05500). Condamné à Grenoble à 3 ans pour mariage au Désert , le 12 mai 1757.
31	05500	VACHIER, Jacques. De La Plaine de Chabotte (en Champsaur) (05029). Condamné à Grenoble à 3 ans pour mariage au Désert , le 12 mai 1757.

		PRAGELLAS (Pragela)
1		BARGOIN, Jean. Né vers 1640, fils de Jean et Marguerite Griol, époux de Suzanne Brou. De Pragellas (I). Condamné à Aix-en-Provence (comme Vaudois), le 18 août 1689. Libéré le 8 février 1693. N° écou : 11379.
2		BLANC, Jean. Né vers 1663, maître-tailleur. De Pragellas (I). Condamné à Grenoble à 5 ans pour exil , le 7 mai 1687. Libéré à Brest le 15 novembre 1695.
3		GAUTIER, Bernard. De Pragellas (Le Villaret) (I). Condamné à Grenoble par contumace pour exil , le 15 décembre 1687.

4		GAUTIER, Pierre. Né vers 1662, laboureur. De Pragellas (Le Villaret) (I). Condamné à Grenoble pour exil , le 30 avril 1687. Libéré le 3 avril 1700. N° écou : 9038.
5		MERCIER, Antoine. Né vers 1670, fils d'Antoine et Marie Lacourt ; tanneur. De Pragellas (I). Condamné à Grosmodan comme Vaudois , le 12 octobre 1689. Libéré le 20 juin 1713, retiré à Saint-Gall , mort le 19 août 1728. Sur La Hardie, L'Amazone et La Grande-Réale. N° écou : 11657.
6		PASTRE ou PARET ou PESCHEU, Etienne dit FRIQUET. Né vers 1666, fils de Jean et Marguerite Biste ; mercier. De Pragellas (I). Condamné à Grenoble comme Vaudois , le 10 décembre 1689. Libéré le 7 mars 1714, retiré à Morges en 1719. Sur L'Ambitieuse et La Grande. N° écou : 11829.
7		PRAVILIERME, Jean. Né vers 1664, fils d'Antoine et Marie ? ; barbier. De Torre Pellice (I). Condamné à Grosmodan comme Vaudois , le 12 octobre 1689. Mort à l'hôpital le 28 avril 1693. N° écou : 11683.
8		VILOSSE, Jean. Né vers 1644, colporteur. Vaudois ? De Pragellas (I). Condamné à Grenoble pour exil , le 21 janvier 1686. Mort à l'hôpital le 8 novembre 1692. N° écou : 7830.
9		VILOSSE, Mathieu. Né vers 1656, fils d'Ivan ; colporteur. Vaudois ? De Pragellas (I). Condamné à Grenoble pour exil , le 21 janvier 1686. Libéré le 21 mars 1687. N° écou : 7831.

Source : *Inventaire national, base de données du Musée du Désert – Mialet (30140)*

Les vallées d'origines

Par petites régions, leurs origines sont les suivantes :

PAYS DU BUËCH :	17
BRIANCONNAIS-QUEYRAS :	5
CHAMPSAUR :	4
GAP :	3
EMBRUNAIS :	2
PRAGELA-VALLEES VAUDOISES :	9

* Sans surprise plus de la moitié des condamnés sont originaires des Pays du Buëch et en particulier de la rive droite du Buëch. Leur voisinage avec la Drôme, (en particulier le Haut Diois par le col de Carabès, les Baronnie par la vallée de l'Aygues, le Pays de La Motte Chalancon²⁵ par le col des Tourettes), où la population accueillit très favorablement le retour au « pur Evangile » prêché par la Réforme, explique cette porosité des idées. Les chiffres sont implacables : ce sont 177 huguenots drômois qui furent condamnés aux galères.

Dans les Pays du Buëch on notera 4 habitants de La Beaume et 6 de Rosans dont toute une famille, Les BARRE, dont deux frères.

* Pragellas (Pragela) était l'un des 5 escartons²⁶ de la République éponyme, constituée de part et d'autre des actuelles France et Italie en 1343 par le rachat par les communautés du territoire, de leurs droits seigneuriaux au dauphin Humbert II moyennant une redevance annuelle de 4.000 ducats. Les communautés surent faire respecter ce régime jusqu'en 1789 pour le versant français et 1802 pour le versant piémontais.

²⁵ La Motte Chalancon, (où Daniel Arnaud, pasteur "inspiré", avait été pendu en 1686) sera le siège du consistoire protestant départemental de la Drôme durant le concordat, Orpierre étant celui des Hautes Alpes.

²⁶ Briançon, Queyras, Chateaudauphin, Oulx, Pragela.

Les ressortissants des vallées devenues vaudoises s'y étaient installés dès la fin du XIV^{ème} siècle, sur les pentes du mont Albergian, car poursuivis par les armées de Charles VI « le fol ».

Ils furent capturés en France dès 1686, car fuyant les persécutions du duc de Savoie Victor Amédée II. Ils cherchaient à rejoindre Genève. Ces persécutions avaient commencé dès 1655 avec le massacre des « Pâques piémontaises » et s'étaient poursuivies avec l'adoption par le duc de Savoie de l'édit de Fontainebleau. Mais par un renversement d'alliances le duc s'allia avec l'Angleterre, la tolérance religieuse fut donc de mise, l'Angleterre installant même une communauté protestante à Turin.

Les vaudois purent dès lors entamer, à l'automne 1689, leur « Glorieuse Rentrée », depuis Genève, qu'ils devaient quitter, la ville (dont la population avait triplé depuis l'édit de révocation) ne pouvant plus accueillir de nouveaux immigrants. Ce furent 200 kilomètres accomplis à pieds par les montagnes²⁷ jusqu'à Pragela et Torre Pellice dont ils étaient originaires. Et de fait il n'y eut plus d'arrestation de Vaudois originaires des vallées à partir de 1689 jusqu'en 1696.

Les métiers

Bien qu'elle soit l'activité dominante en cette fin de 17^{ème} siècle, les représentants des métiers liés à l'agriculture ne sont pas majoritaires : 4 laboureurs, contre 6 cardeurs, 1 drapier, 1 chapelier, 3 merciers, autant de métiers liés au textile et à l'habillement, qui indiquent leur importance dans la vie quotidienne d'alors. D'autres métiers artisanaux sont également présents : 1 barbier, 1 boulanger, 1 chamoiseur, 1 cordonnier, 1 horloger, 1 maçon, 1 menuisier, 1 tanneur, 1 tonnelier, autant de savoir-faire que Colbert ne voulait surtout pas voir quitter le pays. Quant aux colporteurs, c'était assurément une activité très propice à la distribution de bibles et autres traités d'édification.

Une mention particulière pour les 3 condamnés gapençais, où l'on relève 1 procureur, 1 chirurgien, 1 marchand, preuve que les idées de la Réforme ont pénétré toutes les couches sociales, aussi bien les populations rurales que la bourgeoisie urbaine locale, trait que l'on retrouvera dans toute la France, une bourgeoisie déterminée comme en atteste le motif d'arrestation du procureur de Gap, Alexandre Gaillard (port d'armes).

Les motifs d'arrestation

*** Les condamnés pour « fait d'assemblée »** ont été surpris « en flagrant délit » ou plus souvent, par dénonciation tout comme les condamnations pour « fait de religion », ce qui explique des condamnations le plus souvent à 5 ans, ce qui, compte tenu de la dureté des conditions de survie et de la violence subie correspond à une éternité.

Parmi ces motifs on peut souligner :

Alexandre Gaillard, procureur à Gap, dès 1679 avait été convoqué par le Consistoire Réformé de Gap et après comparution, « *jugé digne d'un grave censure et suspendu du Saint Sacrement de la Cène à cause de sa vie scandaleuse* ». Après l'édit de révocation, le marquis de Larray, commandant des troupes royales en Dauphiné, le fit condamner à mort pour détention d'armes le 30 Aout 1689, condamnation qui fut convertie en condamnation aux galères à vie. Vu son âge lors de sa condamnation, 66 ans, il ne résista pas aux souffrances imposées et mourut à l'hôpital des galères en février 1690.

Jean-Jacques Eymery de La Baume des Arnauds, chapelier, condamné à 5 ans de galères en avril 1746 pour « Assemblée pieuse », avait auparavant, en 1745, jeté des pierres sur la procession du Saint Sacrement. Libéré, il retourne à La Baume où il décède à 77 ans.

Jean Garagnon, cardeur, fut arrêté près d'Uzès et condamné le 24 décembre 1750 par le parlement de Montpellier, aux galères à perpétuité. Il mourut au bout de 17 ans de souffrances. Voici ce qu'en dit Paul

²⁷ Conduits par le « pasteur-colonel » Henri Arnaud, ils seront près de 1.000.

Rabaut²⁸ dans son journal : « *Le dimanche 22 Novembre 1750, M. Vernezobres²⁹ fit une assemblée à Uzès où il risqua d'être arrêté et où on fit plus de deux cents prisonniers, dont on relâcha la plus grande partie mais cinq hommes furent condamnés aux galères à perpétuité dont Jean Garagnon et 2 femmes emprisonnées à la tour d'Aigues Mortes leur vie durant.* »

* Les condamnés pour « fait de religion »

Les Trescléousiens **Jean ALLIER** et **Antoine JULLIEN** sont condamnés le même jour pour « fait de religion », le 5 mai 1745. Si Antoine Jullien est libéré le 8 mai 1750, Jean Allier mourra à l'hôpital des galères le 9 avril 1754. Ils avaient été affectés tous deux sur la galère L'Ambitieuse.

Antoine Jullien, peu de temps après sa libération, se mariera en Novembre 1751 avec Marguerite, la petite nièce de Louise Arnaudon. Ils auront une fille, Geneviève, née en 1767.

* **Les condamnations pour exil** concernent des huguenots cherchant à fuir le pays, selon des routes dites « de refuge » dont la destination principale était Genève³⁰. Sur les 7 condamnations pour exil, 4 se sont produites à Grenoble, où siégeait le Parlement du Dauphiné, mais trois ont eu lieu à Antibes ou Aix en Provence, sur un itinéraire empruntant le littoral pour rejoindre le duché de Savoie (Comté de Nice) puis remonter vers le Piémont. Mais cela n'était possible que dans les périodes où la Maison de Savoie était alliée à la ligue d'Augsbourg (1688-1697) et à l'Angleterre :

« *Dès le commencement de l'année 1690, le duc de Savoie Victor Amédée II, que jusqu'alors Louis XIV avait tenu en vasselage et qu'il avait humilié en le forçant à poursuivre ses sujets vaudois, entra dans la coalition, appela dans ses États tous les barbets³¹ fugitifs, et chercha à nouer des intelligences avec les protestants français dont beaucoup s'étaient, pour la plupart, réfugiés en Prusse. Frédéric-Guillaume les organisa en régiments, et les envoya au secours du duc de Savoie, comptant sur l'animosité des exilés contre leurs persécuteurs.* »³²

La référence à cette guerre que l'on retiendra sous le nom de « guerre de 9 ans » nous permet d'évoquer le cas de **Daniel Javel**, de Veynes. Né en 1665, il est le fils de Louise Arnaudon³³, arrière-petite-fille d'Esprit Arnaudon³⁴, et l'arrière-petit-fils de Jean-Antoine Javel, qui fut pasteur à Orpierre de 1600 à 1605. Donc une ascendance huguenote assez marquée.

* « **Daniel JAVEL** âgé de 19 ans, sort du Royaume le 6 Avril 1684. On le retrouve à Zürich en 1687, puis Neuchâtel en 1688, et Schaffhouse, avant qu'il s'installe à Heidelberg. En 1689, il s'enrôle à Maastricht. Il sert dans le Régiment de Goës avec les troupes hollandaises puis fut fait prisonnier par les Français le 25 Juillet 1690. Comme il a porté les armes contre le Roi, condamné à Luxembourg à cette cause et pour n'avoir pas voulu renier sa foi et abjurer Sa Religion, il arrive à Marseille, le 28 Septembre 1690 où « il souffre encore dans les chaînes pour la confession du Nom de Jésus ». Sans nouvelles de sa famille, il dut écrire au pasteur Jacques BANDOL³⁵, émigré à Genève, qui intervint pour le faire libérer. Cela fut fait en 1699. Il passa à Genève le 13 Février, puis partit ensuite se fixer en Prusse à Königsberg (Kalinine), puis en Lituanie à Memel (Klaipėda) en 1709. »

²⁸ Paul Rabaut (1718 – 1794), pasteur dont le ministère s'est entièrement déroulé « au désert », père de « Rabaut Saint Etienne » qui fut corédacteur, avec Lafayette et Malesherbes de l'édit de tolérance du 7 novembre 1787.

²⁹ Jean Pradel (1718-1795), dit Vernezobres, pasteur au désert, compagnon de Paul Rabaut et Antoine Court. Ses sermons rassemblaient des milliers de fidèles.

³⁰ Voir itinéraires avec l'association « Sur les pas des huguenots » www.surlespasdeshuguenots.eu. Ces itinéraires seront repris par les réseaux résistants protestants (Cimade) à partir du Chambon / Lignon, en passant par le presbytère du pasteur Chapal à Annecy, pour l'exfiltration de juifs et autres « indésirables ».

³¹ « On appelait alors habituellement Barbets les Vaudois, à cause de leurs prêtres qui portaient le nom de barbes »

³² Albert De ROCHAS d'AIGLUN : « Campagne de 1692 dans le haut Dauphiné », Grenoble, mars 1873.

³³ Sa petite nièce, Marguerite, se mariera en Novembre 1751 avec Antoine Jullien de Trescléoux, libéré le 8 Mai 1750.

³⁴ Notaire à Serres et comptable des armées de Lesdiguières. (Voir d'Arlette Playoust : « Journal des guerres de religion dans les pays du Buëch et des Baronnies tenu par le notaire Esprit Arnaudon, de Serres, de 1562 à 1590. [Hautes-Alpes, Drôme]. in Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français 1992, tome 138).

³⁵ Né en 1629 à Veynes, décédé le 16 février 1714 à Genève, à l'âge d'environ 84 ans. Pasteur et professeur à Die. Voir de Christine Roux, « Histoire de Veynes », SEHA-1996 et éditions Ophrys-2002.

* **condamnations pour « mariage au désert »** : Dans le Champsaur, on en compte deux, tardives (**Jacques Vachier** et **Pierre Tourès**), le même jour, ce qui manifeste qu'en 1757 soit plus de 70 ans après l'édit de révocation ³⁶, des familles étaient encore très « ancrées dans leur foi », vivant en semi-clandestinité, et qu'elles entretenaient des relations entre vallées huguenotes permettant ces mariages, car l'on pratiquait assez strictement l'endogamie (question de survie) :

* Les huguenots de La Beaume se mariaient dans le Haut Diois (**Jean-Baptiste Evêque** à Valdrôme puis Charens, **Jean-Jacques Eymery** à Chatillon, **Antoine Rouvier** à Lesches).

* Les Orpierrois et Rosanais vers les Baronnie (le père des **frères Barré** de Rosans, originaire du Poët Sigillat est venu se marier à Rosans (famille **Hugues**³⁷). **Jean-Jacques** s'est marié à Sainte Euphémie, le père de **Pierre Brunel** d'Orpierre, était originaire de Montauban/Ouvèze, la famille de **Barthélémy Faure**, originaire de Vinsobres, **Philippe Michel** s'est marié à Séderon).

* **condamnations pour « vouloir aller à Orange »** : Elles sont au nombre de 6 et concernent des habitants de Rosans et Orpierre. Elles méritent quelques éclaircissements :

La principauté d'Orange, toute proche de l'extrême ouest de notre département, était une principauté souveraine dès le XII^{ème} siècle. A la fin du 16^{ème} siècle, Guillaume Ier le Taciturne, de la Maison Nassau-Dillenburg, avait hérité de cette Principauté lointaine, dans le cadre de la sécession des 7 provinces qui formeront la République des Provinces Unies quittant ainsi le Saint Empire Romain Germanique.

Ce Prince protestant et ses successeurs garantirent aux deux confessions chrétiennes les mêmes droits civils et religieux, la région d'Orange ayant adopté très tôt la Réforme. La principauté comprend alors 10.000 habitants dont 1/3 de protestants.

Supportant mal ce bastion réformé, hautement fortifié par Maurice d'Orange-Nassau, fils de Guillaume 1^{er} et lieu de refuge pour les protestants traqués en France, Louis XIV ordonna de raser l'enceinte en 1661 et, deux ans plus tard, de faire sauter la citadelle d'Orange. En 1685, il l'occupe simplement et étend le régime de la Révocation de l'édit de Nantes aussi à la Principauté.

Mais suite à la formation d'une coalition européenne des états protestants dite « Ligue d'Augsbourg » contre Louis XIV, le traité de Ryswick en 1697, restitue la Principauté à la famille d'Orange-Nassau. Les Orangeois retrouvent dès lors leur liberté de culte, accueillent le retour de leurs pasteurs incarcérés depuis douze ans et reconstruisent leurs temples.

Mais cette joie sera de courte durée, Guillaume III d'Orange meurt en 1702 à l'âge de 52 ans sans descendance. Louis XIV en profite pour envahir de nouveau la principauté. Son annexion est reconnue lors des traités d'Utrecht en 1713 par la maison d'Orange-Nassau. Elle est réunie au Dauphiné en 1734.

Fin de la liberté de culte, les huguenots qui ne veulent pas abjurer sont expulsés.

Les trois membres de la famille Barré, arrêtés le même jour « pour être allés à Orange », libérés le même jour, survivront et rentreront au pays, où ils finirent leurs jours. (Voir l'arbre de la famille en annexe).

* **Condamnation pour introduction de livres interdits** : Motif plus rare mais indiquant bien que la circulation d'ouvrages en français, dont en premier lieu de bibles, était intense. On trouve dans le même esprit le motif « pour avoir enseigné le chant des psaumes », ce qui supposait la circulation du « psautier huguenot », versifié par Clément Marot.

* **le motif « Vaudois »** : Hors des vallées piémontaises, il n'a plus de sens particulier puisque depuis le synode de Chanforan (Val d'Angrogne) qui s'était déroulé en 1532, les vaudois avaient rejoint la Réforme, sous la forte incitation de Guillaume Farel, qui y participait. Farel obtint également des vaudois leur partici-

³⁶ Le dernier pasteur exécuté comme prédicant : **François Rochette**, à Toulouse en 1762.

³⁷ Dont l'esprit de résistance se retrouvera durant la seconde guerre mondiale.

pation au financement d'une traduction de la Bible en français par Olivetan³⁸. Les « Barbes³⁹ », prédicateurs vaudois itinérants deviennent pasteurs de la nouvelle église unifiée.

On notera toutefois que **César GROS**, de Serres, fut arrêté et condamné pour ce motif. Condamné en octobre 1689, il meurt à l'hôpital des galères, à Marseille, en Septembre 1690, à l'âge de 26 ans. Il est un lointain cousin d'**Auguste GROS**, qui fut maire de Serres de 1924 à 1930, conseiller Général et Président du Conseil Départemental. Il s'est marié à Nélie Vachier en 1905, fille de Job Vachier, qui fut maire d'Eyguians et dont la propriété, à Colombe d'Eyguians, recèle l'un des rares cimetières familiaux du département.

La date des jugements

Si les jugements commencent dès l'année 1686 (l'édit de révocation date d'octobre 1685), elles se sont poursuivies jusqu'en 1757 ce qui prouve que la politique de Louis XV (ou plutôt celle de son premier ministre, le duc de Bourbon qui fit publier une « loi générale contre l'hérésie, encore plus sévère que l'édit de Fontainebleau, mais qui fut suivie localement avec une certaine indolence) vis-à-vis des huguenots était dans la continuité de celle de son arrière-grand-père (Louis XIV).

Il faut toutefois reconnaître que durant les 8 années de régence assurée par le duc d'Orléans (1715-1723), les huguenots purent reprendre la pratique de leur culte sans être trop inquiétés. A la fin du règne de Louis XV, dans les années 1760, le prince de Beauvau put obtenir et assurer lui-même la libération des femmes de la tour de Constance, dont Marie Durand, prisonnière durant 38 ans, puis peu à peu une tolérance de fait devint générale dans le royaume.

La durée des peines

Si certaines peines effectives vont jusqu'à 25 ans, la plupart sont des peines de plus courte durée, le plus souvent 5 ans. On peut soupçonner des jugements de circonstance, accédant à la requête du ministre de la marine qui sollicitait les juges et les lieutenants généraux pour qu'ils approvisionnent les galères en galériens⁴⁰.

On remarquera que dans notre petit échantillon, 1/4 des condamnés sont morts avant la fin de leur peine, certains, très peu de temps après leur arrivée à Marseille. Ce ratio passe à 45% pour les galériens drômois (81 morts sur les galères, sur 177 condamnés)

D'autres sont libérés très vite, soit qu'ils abjurent en arrivant au port (peu nombreux), soit que par l'intervention de « personnes influentes », ils obtiennent une remise de peine plus ou moins rapide.

On peut citer l'exemple d'un ardéchois, Jean-Pierre ESPINAS, chirurgien, dont le dossier était assez chargé : « **Jean Pierre ESPINAS**, né vers 1710 à Châteauneuf-de-Vernoux (Ardèche). Ancien de la paroisse il organise une collecte pour solliciter la grâce de Pierre Durand⁴¹, emprisonné à Montpellier. C'est là qu'il est arrêté le 17 mars 1732. Il s'évade le 6 janvier 1733 et se réfugie en Suisse. Il revient chez lui en 1736 pour se marier le 26 Octobre avec **Anne Lapra**. Le 6 août 1739, Le Pasteur Fauriel est surpris dans la maison de David Espinas (père de Jean-Pierre) alors que le com-

³⁸ Une des toutes premières traductions (qui prendra deux ans), avec celle de Sébastien Castellion en 1555. 3 siècles plus tôt, Pierre Valdo avait financé une traduction de la bible en provençal alpin (visible à la bibliothèque-musée municipale L'Inguimbertaine de Carpentras), de petite taille (13x18 cms) pour être facilement portée et cachée par colporteurs et « barbes ».

³⁹ D'où le nom d'un certain nombre de quartiers dans nos villages.

⁴⁰ Dès avril 1662, Colbert écrivait aux présidents des parlements pour les inviter de condamner aux galères « le plus grand nombre de coupables qu'il se pourra », confirmant un édit de novembre 1554 interdisant de prononcer des condamnations inférieures à 10 ans de galères pour « éviter un renouvellement trop fréquent des équipages ».

⁴¹ Prêchant, célébrant baptêmes et mariages « au désert », Pierre Durand (frère de Marie) est arrêté près de Vernoux le 12 Février 1732. À son collègue Fauriel, il écrit : « ma course sera bientôt finie, Dieu aidant, dans peu de temps je scellerai l'Évangile que j'ai prêché ». Il est pendu le 22 Avril 1732 après avoir chanté un psaume.

mandant militaire en Vivarais, pourchasse sans pitié les pasteurs. Le soir deux compagnies de soldats cernent la maison. Le pasteur cherche à s'enfuir sur le toit en passant par la cheminée. Il est atteint par un coup de feu et grièvement blessé. Il décède 8 jours plus tard à la prison de Tournon. Tous les présents seront arrêtés avec le pasteur : son épouse Paule Escoulens, David Espinas et sa femme Suzanne Bravaix, son fils Jean Pierre Espinas et sa femme Anne Lapra. Le 9 Février 1740, Jean-Pierre (30 ans) est condamné aux galères à vie pour avoir hébergé un prédicant et détenir des livres de la RPR. Son épouse Anne (23 ans) est condamnée à être rasée et emprisonnée pour le reste de ses jours dans les prisons de la Tour de Constance, pour avoir possédé des livres à l'usage des Réformés et être impliquée dans la capture du pasteur Fauriel. Alors qu'elle vient d'accoucher, elle s'évade avec l'épouse du pasteur (également enceinte) de la prison du château de Tournon le 9 février 1740 pendant l'instruction de son procès. Elle se réfugie à Genève, d'où elle apprendra bien plus tard que Voltaire réside à Ferney. Elle obtient une audience et le convainc de plaider sa cause. Voltaire⁴² interviendra à plusieurs reprises pour demander sa libération. Dans une de ses lettres, il écrira, non sans ironie : "Vingt-trois ans de galères pour avoir donné à souper sont une chose un peu dure. Jamais souper ne fut si cher". 25 janvier 1763 : Il est enfin libéré après 23 ans de galère, Voltaire interviendra à nouveau en 1766 dans une lettre au Duc de Richelieu afin qu'on rende les biens confisqués à Jean Pierre Espinas lors de sa condamnation. »⁴³ Jean-Pierre et Anne se réfugieront à Berne.

L'Edit de tolérance

Il aura fallu attendre plus d'un siècle pour que la malédiction qui semblait peser sur le peuple huguenot soit levée⁴⁴.

Déjà à la fin du règne de Louis XV, en 1766, le Conseiller d'Etat Gilbert de Voisin publie deux mémoires « sur les moyens de donner aux protestants un état civil en France », où il va assez loin, proposant d'autoriser l'exercice du culte protestant dans la sphère familiale, et de donner une valeur juridique aux mariages des protestants, qui seraient reconnus par un magistrat. Ce projet sera abandonné, mais repris 20 ans plus tard par son petit-fils, Paul, président du Parlement. Ce seront les prémices de l'Edit de Tolérance (de Versailles) du 7 Novembre 1787, préparé par Malesherbes, Rabaut Saint-Étienne⁴⁵ et Lafayette, et publié par Louis XVI.

S'il annule les principales dispositions de l'édit de Fontainebleau génératrices de persécutions diverses, en accordant aux protestants et aux juifs le bénéfice d'un état civil sans avoir à se convertir au catholicisme, et par conséquent de pouvoir contracter un mariage civil, il ne leur donne pas pour autant le droit du libre exercice de leur culte.

Il faudra attendre 2 années de plus pour qu'ils retrouvent tous leurs droits, y compris politiques avec la déclaration des droits de l'homme et du citoyen ; en Août 1789 (et un décret de l'Assemblée Nationale de Septembre 1791 pour les juifs).

Les protestants ne représentent alors plus que 2% de la population, mais dès lors, tous les exilés pourront revenir, qui tenteront une reconquête de leur position acquise sous Henri IV, durant tout le 19^{ème} siècle. Cette volonté verra son aboutissement par la nomination du nîmois François Guizot, petit fils de pasteur clandestin « au désert », comme premier ministre de Louis Philippe. Mais ce rêve se perdra avec une autre irréversible saignée, quelque part dans la boue des tranchées de 1914, dont les monuments aux morts de nos villages portent encore aujourd'hui la mémoire.

Le « Refuge Huguenot »

⁴² Bien qu'il n'aimât pas les huguenots, qu'il jugeait des « pisse froid » qui n'aimaient pas « les divertissements ».

⁴³ Sources: Ouvrage de Samuel Mours et Roger Darcissac : "Deux Martyrs au Désert" et correspondances de Voltaire.

⁴⁴ Ce qui faisait dire à certains pasteurs émigrés (aux Pays Bas) que Dieu avait abandonné ce pays et qu'il fallait le fuir.

⁴⁵ Nîmois, pasteur au « désert », fils de Paul, également pasteur, élu député du tiers état, il devient en 1790 président de l'Assemblée Constituante. Il encouragea ses coreligionnaires à « se préparer à devenir les instituteurs de la nation, pour faire couler l'instruction jusqu'aux derniers individus ». Girondin n'ayant pas voté la mort de Louis XVI, il est guillotiné (avec son frère) le 5 Décembre 1793.

* Si, après leur libération, la plupart des survivants rentraient dans leur village et malgré ce qu'ils avaient enduré, bénéficièrent d'une assez longue vie : **Jean-Jacques Eymery** meurt à 77 ans, **Antoine Rouvier** à 80 ans, **Daniel Barré** à 75 ans, **Jean-Jacques** à 70 ans, **Claude** à 81 ans, on ne saura jamais avec quelles séquelles physiques et morales ils durent continuer de vivre, ni de quelle nature fut l'accueil de leurs familles et de leurs voisins.

* d'autres choisirent de quitter la France malgré l'interdiction absolue. Quel que soit l'itinéraire choisi, la destination première était Genève. **Daniel Javel** fut de ceux-là, qui quitta Marseille par la mer pour rejoindre un port situé dans le comté de Nice avec deux compagnons d'infortune⁴⁶ qui avaient comme lui servi dans les armées de la Ligue d'Augsbourg.

Arrivés à Genève⁴⁷ ils pouvaient, malgré la précarité de leur situation, savourer enfin cette liberté de culte qu'ils n'avaient jamais vraiment connue. Ils y retrouvaient des « grandes familles », aristocrates, industriels, banquiers, qui avaient fui le royaume bien avant l'édit de révocation (pour certains dès la Saint Barthélémy). Ces grandes familles se trouvaient brutalement confrontées aux conséquences de la persévérance dans leur foi de leurs malheureux compatriotes. Ils étaient donc bien reçus, des bureaux d'accueil leur étaient même réservés où on leur remettait un pécule pour leur permettre de démarrer une nouvelle vie.

Peu restaient à Genève. Ils continuaient leur route, selon des réseaux et des relais bien établis, vers Morges (**François Martinel**, **Etienne Pastre** et **David Garcin**), Zurich (**Jean Marcellin**), Saint Gall (**Antoine Mercier**) et jusqu'en Allemagne, en particulier la Prusse orientale qui avait particulièrement souffert de la guerre de trente ans⁴⁸ et offrait aux émigrés des conditions d'installation très favorables.

Galériens de la foi / La foi des galériens

Si la plupart des Réformés ont abjuré « officiellement » leur foi pour échapper aux pires persécutions qui les attendaient, eux et leurs enfants, quitte à continuer de lire la Bible en cachette⁴⁹ ou de chanter leurs psaumes, ce qui pouvait, s'ils étaient dénoncés les faire condamner comme relaps, le nombre de ceux et celles qui sont allés au-devant de ces pires persécutions ne peut qu'interpeller notre foi quelque peu attiédie, tant leur piétisme nous est devenu étranger.

* Ecoutons **Louis de Marolles**⁵⁰ : *« Je rends tous les jours grâce à Dieu de l'honneur qu'il me fait de ne pas m'estimer indigne de souffrir pour son nom... Je puis vous dire avec sincérité que les prisons et les cachots noirs que j'ai soufferts depuis plus de six mois et la chaîne que je porte présentement au cou, bien loin d'ébranler la sainte résolution que Dieu m'a mise au cœur, n'ont fait que l'affermir. J'ai cherché Dieu dans mes souffrances d'une toute autre manière que je n'ai fait dans une prospérité mondaine, et je puis dire qu'il s'est laissé trouver... Dieu comble mon âme d'une joie inénarrable et glorieuse qui surpasse tout entendement. »*

* Et le baron **De Salgas**⁵¹ : *« 4 août 1704 : Loué soit Dieu, ma bien chère femme, qui n'a pas mis ma prière en arrière*

⁴⁶ **DUBUY, Jean**. Naturalisé à Heidelberg en 1680, soldat. D'Origny-en-Thiérache (02574). Condamné à Mons, le 10 juin 1691. Libéré en 1699, **retiré à Berlin**. Sur L'Héroïne. N° écou : 13799.

LEPICIER, Jean. Naturalisé à Heidelberg, soldat. D'Abbeville (80100). Condamné à Mons, le 10 juin 1691. Libéré en 1699, **retiré en Suisse**. Sur La France et La Fortune. N° écou : 13800.

⁴⁷ Dont la population initiale, autour de 10.000 habitants, monta rapidement à plus de 30.000.

⁴⁸ Cette guerre (1618-1648) a laissé certaines régions de l'Allemagne entièrement dévastées et dépeuplées, économiquement saignées à blanc (-65% de la population du Palatinat et de la Poméranie).

⁴⁹ Cachettes parfois improbables comme pour ces minuscules « Bibles de chignon ».

⁵⁰ **MAROLLES DE, Louis** ou Charles. Né vers 1629, conseiller du roi, receveur des tailles. De Sainte-Menehould (51800). Condamné à Chalons pour exil, le 9 mars 1686. Mort à l'hôpital le 17 juin 1692. Sur La Fièvre. (exhorté à abjurer par Bossuet lui-même, en vain.)

⁵¹ **PELET DE, François**. Baron de Salgas, né vers 1646, fils de Claude et Anne Lamarre, époux de Lucrèce de Brignac de Montarnaud ; officier mousquetaire. Camisard. De Vébron (Salgas) (48400). Condamné à Montpellier pour assemblée et port d'armes, le 27 juin 1703. Libéré le 4 novembre 1716, retiré à Genève, mort le 14 août 1717. N° écou : 27996.

et qui veut bien me favoriser d'un moment pour vous donner de mes nouvelles, après avoir couru les mers durant treize mois, et la nuit et le jour, enserré dans de doubles chaînes, mangé par la vermine, sans jamais me déshabiller et couché la moitié du corps dans l'eau (...) Je ne doute pas, ma très chère femme, que mon innocence opprimée ne vous ait beaucoup affligée, n'y ayant jamais eu de chrétien plus injustement persécuté que moi. Mais enfin, ma chère femme, il faut vous consoler, parce que c'est Dieu qui me châtie, parce que je l'ai offensé par les considérations humaines, et c'est par là justement qu'il m'a abattu tout d'un coup et qu'il m'a fait voir que lorsque je croyais être quelque chose, je n'étais rien. S'il m'a affligé, il m'a accordé de grandes consolations, m'ayant accordé la patience, qui est un grand don dans l'état déplorable où je suis (...) J'ai souvent oui dans le fond de mon cœur que Dieu me ferait voir combien je devrais souffrir pour son saint nom. Je l'éprouve tous les jours avec consolation, n'y ayant que le repos de la conscience qui fasse mon repos, car qui aurait cru qu'aimant le monde comme je faisais, j'eusse supporté cette dure épreuve sans jamais murmurer ni marquer la moindre impatience. Dieu de miséricorde me fait la grâce que, si je suis dans l'esclavage, je n'ai nulle incommodité dans ma personne, ne m'étant jamais mieux porté. »

Cette patience dans les tribulations interpellait aussi leurs contemporains :

* **Jean Bion**⁵², aumônier des galères: « On sort donc des fers chaque forçat protestant condamné à la bastonnade. On le livre ensuite entre les mains de quatre Mores ou Turcs, qui le dépoignent, le mettent nu et sans chemise, et l'étendent sur le coursier, qui est ce gros canon dont nous avons parlé. Ils lui tiennent les bras et les jambes sans qu'il puisse remuer. À la vue de ce spectacle on voit régner dans toute la galère un silence morne, les plus scélérats détournent les yeux. Et quand on lui a levé la chair de dessus les reins, et de dessus les épaules, on lui lave les plaies avec vinaigre et sel, je tentais de les consoler; mais j'avais plus besoin de consolation qu'eux-mêmes; car Dieu était leur appui, les armait d'une constance et d'une patience vraiment Chrétienne. On ne les entendit jamais proférer un mot d'impatience et d'injure. Dieu, l'Éternel, était leur réconfort et celui seul qu'ils appelaient à leur secours. J'avais occasion de les visiter, et tous les jours à la vue de leur patience dans la dernière des misères, mon cœur me reprochait mon endurcissement et mon opiniâtreté à demeurer dans une Religion où j'apercevais une cruauté qui est le caractère opposé à l'Église de Jésus-Christ. Enfin leurs plaies furent autant de bouches qui prêchaient et leur sang fut pour moi semence, je n'y tins plus et me fis protestant. »

* **Henri de Belsunce**⁵³, évêque de Marseille : « Si votre religion est la vraie vous êtes assurément un "saint" »

* Près d'un siècle plus tard, la compassion et l'émotion était toujours aussi vives, comme en témoigne cette lettre de **Germain Fazende**⁵⁴ à son ami Gresse de Nyons :

« Rosans (Hautes-Alpes), 4 juillet 1864. Hier, j'ai éprouvé une émotion que tu partageras, si tu lis ce qui va suivre. En faisant des recherches dans de vieux papiers, j'ai trouvé une affiche dont voici la copie textuelle : LA COUR a déclaré ledit Louis RANC⁵⁵ dument atteint et convaincu d'avoir fait les fonctions de prédicant dans diverses assemblées de religionnaires et en divers lieux de la province, pour réparation de quoi l'a condamné d'être livré entre les mains de l'exécuteur de la haute justice, mené et conduit la hant au col en la ville de Die, pour, dans la place principale de ladite ville et à une potence qui y sera dressée à cet effet, être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort naturelle s'ensuive. Ordonne que la tête dudit RANC sera coupée et portée au lieu de Livron, pour être mise sur un poteau au-devant de la maison du nommé Gleizat. Ordonné pareillement que les livres remis au greffe et trouvés dans la maison dudit Gleizat seront brûlés par l'exécuteur de la haute justice au pied

⁵² **Bion Jean-François** (1668–1735), aumônier à bord de la galère **La Superbe**, qui servait, entre autres, de prison aux protestants persécutés. Sa dénonciation des traitements infligés aux réformés l'oblige à s'enfuir à Genève. Il écrira plus tard « Relation des tourments qu'on fait souffrir aux Protestants qui sont sur les galères de France », à Londres, chez Henry Ribotteau, 1708.

⁵³ Né dans une famille protestante au château de La Force en Dordogne (où John Bost créera sa fondation en 1848). Il eut un comportement héroïque durant la grande peste de 1720.

⁵⁴ G. Fazende (1820-1897), originaire de Mens (« la petite Genève du Trièves »), instituteur à Rosans, marié à une Rosanaise, Anaïs Maigre, fille de Jean-Mathieu Maigre, aubergiste à Rosans.

⁵⁵ Voir chez Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes, 30870 Clarensac, « PASTEURS ET PREDICANTS pendus, étranglés, roués, ou brûlés vifs par autorité de justice ou ayant péri de mort violente de 1684 à 1765 » par Thierry DUCROS (2005).

dudit poteau. (...) Cette pièce m'a rappelé les plaintes sur les ministres persécutés, sur le pauvre Louis Ranc⁵⁶ dont on parle sans doute encore à Die, dont on parlait souvent quand nous y étions. Elle m'a rappelé tous les souvenirs religieux de mon enfance et de ma première jeunesse. Oh ! Mon cher ami, que de sang et de larmes dans les lignes que je viens de transcrire. En touchant et en lisant ces affiches, je me suis reporté par la pensée aux temps et aux lieux où cela se passait ; j'avais une preuve matérielle de tant d'iniquités. Ton ami, G. FAZENDE. »

* Puis de Jules Michelet⁵⁷ : « Oh ! Noble société que celle des galères ! Il semblait que toute vertu s'y fût réfugiée. Obscur ailleurs, là Dieu était visible. C'est là qu'il eût fallu amener toute la terre. »

Mémoire et identité huguenote

Et c'est ainsi, que de récit en récit des souffrances et persécutions endurées par nos ancêtres spirituels, s'est constitué notre martyrologe protestant⁵⁸ réunissant tous ces martyrs hommes et femmes sur lesquels s'est construite la mémoire⁵⁹ puis l'identité huguenote : **Résister, ne rien céder**. Et parmi eux, nos villageois galériens de la foi, retombés dans un injuste anonymat, injustice que ce petit dossier souhaite réparer.

Et c'est ainsi également que les membres de ces grandes familles d'aristocrates, industriels, banquiers, citées plus haut, témoins en direct des récits de rescapés à Genève, une fois revenues en France, ont soutenu (y compris financièrement) les initiatives de pasteurs comme Eugène Bersier, Frédéric Monod, Agénor de Gasparin, Adolphe Monod dont le projet, en fidélité à ces générations de prédécesseurs-martyrs, était le retour au piétisme originel de la Réforme. Ils furent ainsi à l'origine de mouvements de « Réveil », fondés sur le retour au « pur évangile » et l'annonce du Christ vivant, sous l'autorité des Ecritures, dans un contexte où nombre de pasteurs engagés dans l'action politique et la société civile, députés, sénateurs, membres de cabinets ministériels, paraissaient par certaines postures, plus soucieux d'organiser la chrétienté suivant les principes du monde plutôt que d'organiser le monde suivant des principes chrétiens.

Mais pour l'essentiel les galériens de la foi de nos villages sont retournés dans l'anonymat général de listes interminables de noms, de numéros d'écrou, de dates de jugement, de condamnations, au point que ni leur nom ni leur histoire ne sont connus dans leur propre village.

Or, si après l'édit de tolérance et à fortiori après la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le croissant huguenot est réapparu presque intact, c'est que durant 1 siècle des familles entières de petites gens qui avaient appris à lire dans la Bible, de « huguenots de terroir »⁶⁰, ont résisté, n'ont rien lâché, conservant, malgré les sacrifices consentis de génération en génération, leur foi, leur confiance en Jésus Christ leur sauveur.

Je pense en particulier à la famille BARRE de Rosans qui a vu 5 de ses enfants condamnés aux galères, à ½ siècle et deux générations d'intervalle (Voir leur arbre généalogique), dont 4 sont revenus, le 5^{ème} est mort à l'hôpital des galères, à Marseille, en 1767, soit 80 ans après l'édit de révocation.

Cette résilience est aussi le signe que leur foi n'était pas vaine. Quel beau témoignage d'espérance !

Nous qui, au regard de la leur avons une foi de lilliputiens ne pouvons que leur rendre hommage car c'est grâce à eux, plus qu'à nos « grands » réformateurs, que nous sommes ici aujourd'hui.

C'était le but de ce modeste travail : sortir ces hommes, ces femmes⁶¹, ces familles de nos villages, de

⁵⁶ Le jeune Louis Ranc (né en 1716 à Ajoux-Ardèche), pendu à Die le 12 mars 1745, était le disciple de Jacques Roger, pasteur itinérant qui, après trente années de ministère clandestin, fut exécuté à 80 ans, le 22 Mai 1745 à Grenoble.

⁵⁷ L'un des grands historiens du XIXème siècle (1798-1874). Dans « Histoire de France au XVI^e siècle », Paris, Chamerot, 1855-1856.

⁵⁸ A l'exemple du martyrologe protestant de Jean Crespin (1520-1572).

⁵⁹ Mémoire ravivée par les pogroms de la « Terreur blanche » (1815), en particulier dans la région de Nîmes.

⁶⁰ Selon l'expression des réactionnaires frères Daudet, avec une connotation de mépris à peine dissimulée.

⁶¹ Dont on parle si peu. Pourtant, si elles ne connurent pas les galères, leur situation à la tour de constance d'Ayguës Mortes ou la tour de Crest, ou l'hôpital de Valence n'étaient guère plus enviables.

l'anonymat⁶² où l'histoire les a relégués pour que ces sacrifices soient enfin honorés, et me revient le refrain de la Cévenole du revivaliste Ruben Saillens :

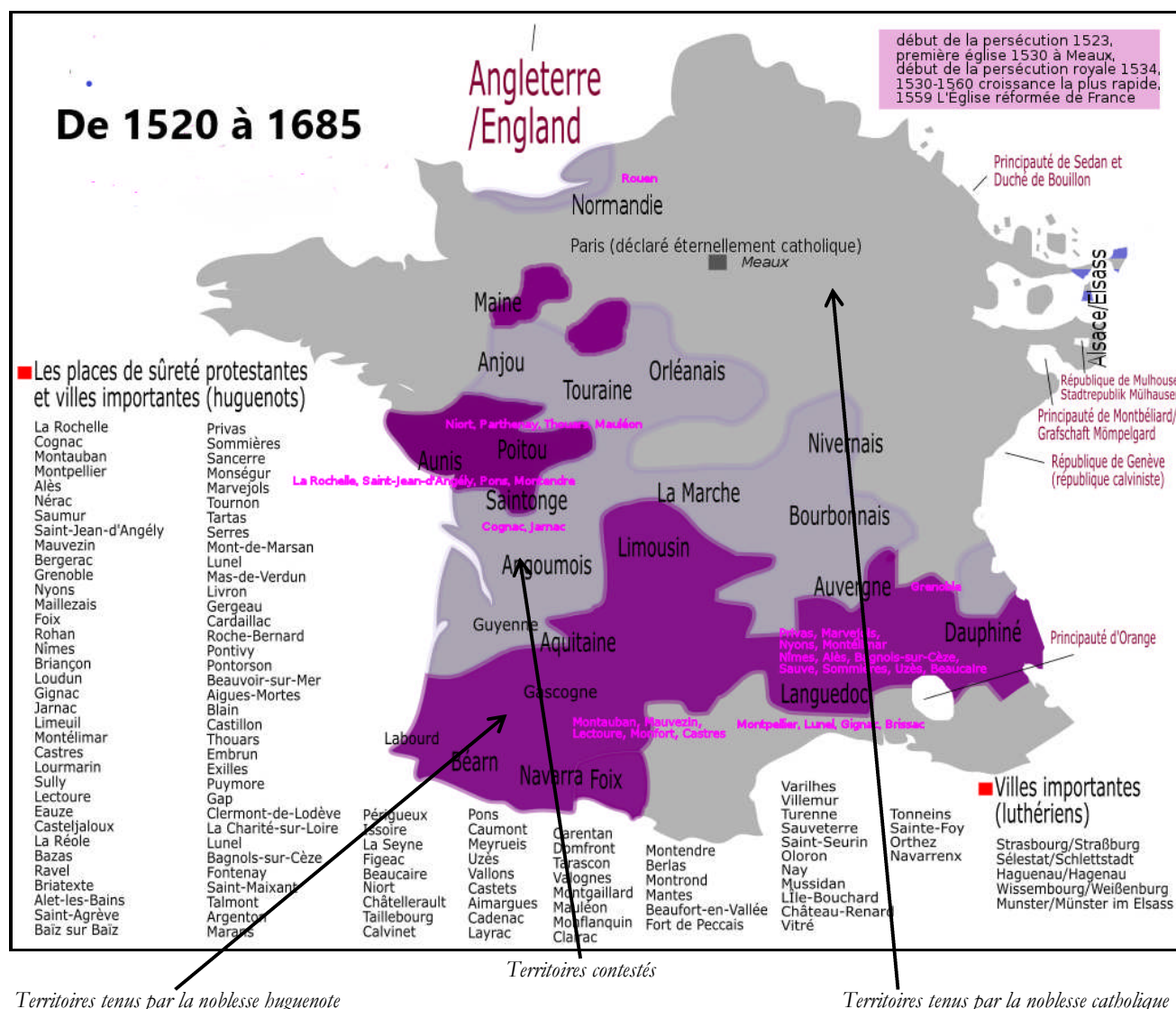
*Esprit qui les fis vivre,
Anime leurs enfants,
Anime leurs enfants
Pour qu'ils sachent les suivre.*

François PUJOL
Avril 2025

⁶² Dont seuls sortirent ceux qui purent émigrer (en Suisse), rédiger et éditer leurs mémoires, comme Jean Marteilhe, Elie Neau ou Blanche Gamond. On pourrait également citer Judith Renaudin, de l'île d'Oléron, ancêtre de Pierre Loti à laquelle il a consacré une pièce de théâtre.

L'EXPANSION HUGUENOTE AU COURS DES XVI^{ème} et XVII^{ème} SIECLES

jusqu'à l'Edit de Nantes (carte 1) et à la Révolution (carte 2)



Source : Wikipédia-Licence Créative Commons

Description de l'étendue approximative des territoires contrôlés par la noblesse huguenote entre 1520 et 1685, calviniste / réformée, majoritaire au sud d'une ligne La Rochelle-Grenoble²⁹, selon ce qu'il est convenu d'appeler **le croissant huguenot**, encore bien visible en 1787, date de l'édit de tolérance (voir carte ci-dessous), malgré 1 siècle de persécutions, ainsi que des territoires mutuellement contestés, pendant les Guerres de Religion (1562-1598). La partie à majorité luthérienne (concentrée en Alsace germanophone, en Moselle germanophone et autour de Montbéliard) appartenait au Saint Empire Romain Germanique à l'époque.

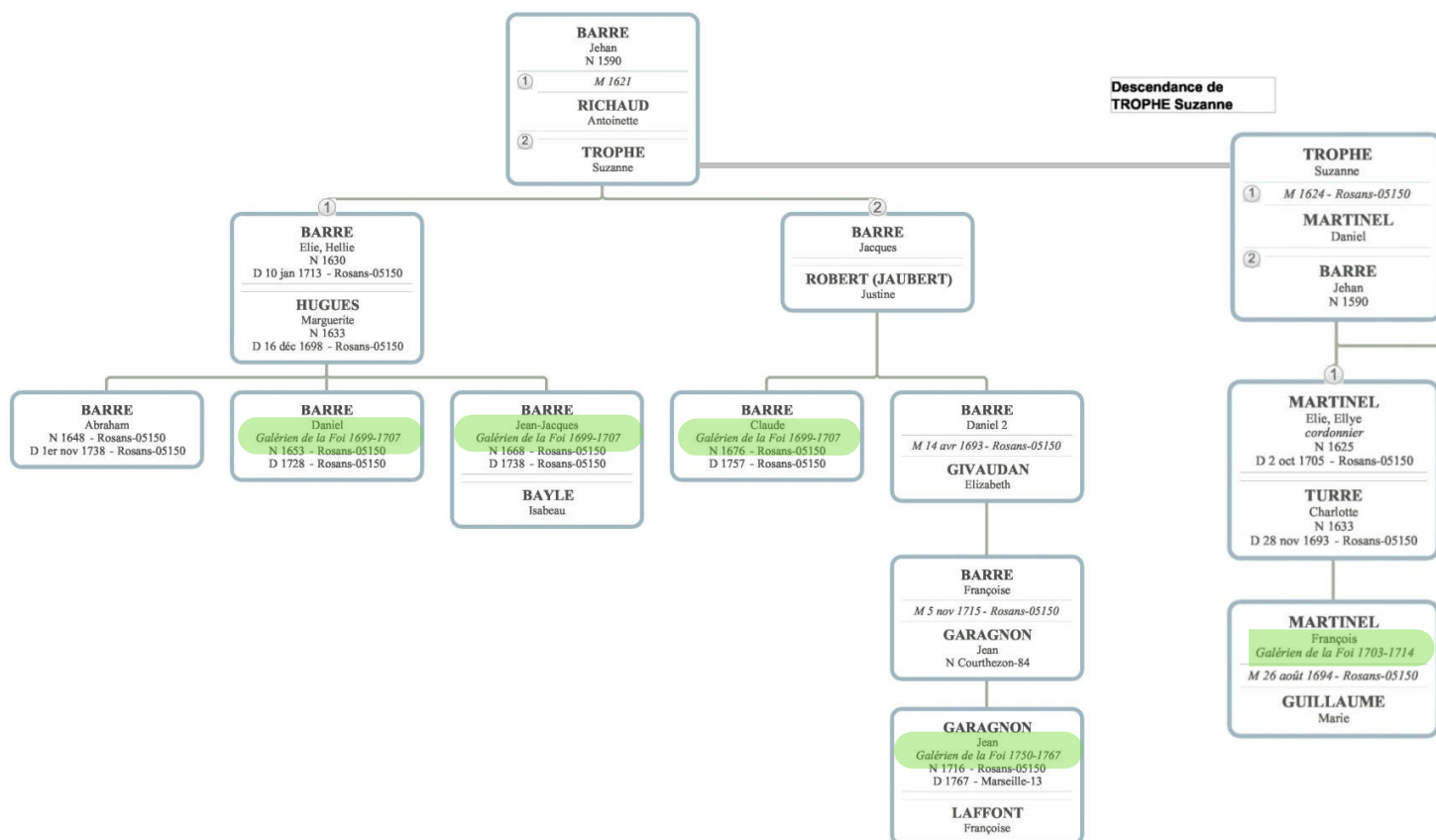


Carte parue dans l'Atlas historique mondial, page 331 © L'Histoire-Les Arènes-Légendes Cartographie

Le "Désert" désigne le temps de l'interdiction du protestantisme, de 1685 (Edit de Fontainebleau) à l'édit de Versailles (dit "de tolérance"), promulgué par Louis XVI le 7 novembre 1787. La persécution dure jusqu'aux années 1760 (François Rochette est arrêté dans la ville de Caussade le 14 septembre 1761, où il prêchait "au désert". il est le dernier pasteur exécuté en 1762 à Toulouse, en pleine affaire Calas). Une tolérance de fait s'établit ensuite, avant la liberté de culte reconnue par la Constitution de 1791. La géographie du protestantisme à la fin du Désert porte les cicatrices de la répression et de l'émigration. La prédominance de la France méridionale s'est renforcée (les luthériens alsaciens sont dans un autre cadre juridique) avec un croissant huguenot, du Poitou au Vivarais, plus visible. Les églises dispersées ont disparu ou sont considérablement réduites, le cas le plus spectaculaire étant celui de la Normandie. Le bastion des Cévennes et du Bas-Languedoc, malgré la répression contre les camisards, est resté quasiment intact. Il en est de même pour le Dauphiné, malgré la « conversion » de Lesdiguières. L'autre bastion huguenot, celui du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge, s'est affaibli.

Cette implantation se retrouve largement aujourd'hui.

Descendance de
BARRE Jehan

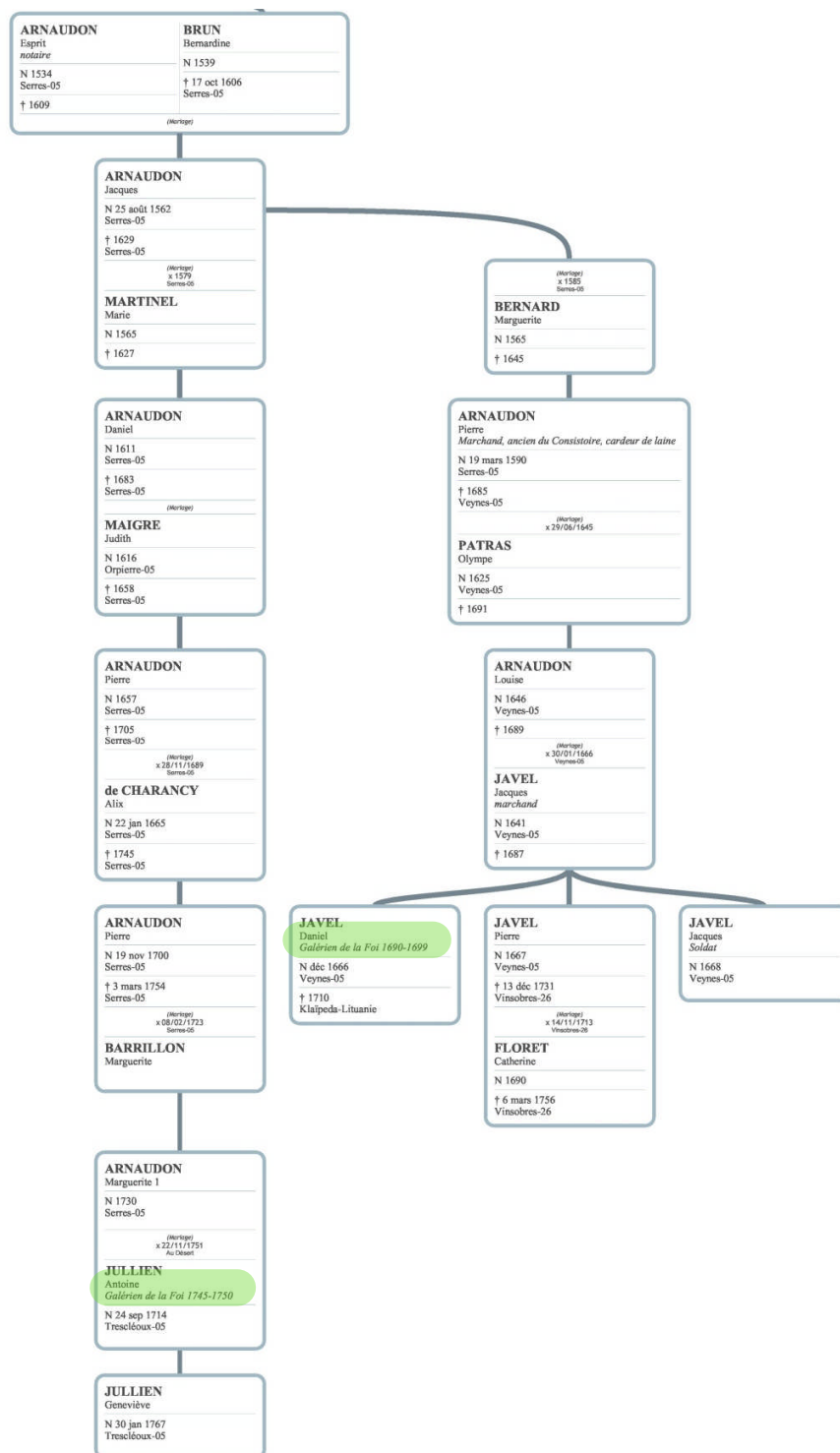


1699 : Les 2 frères Daniel et Jean-Jacques **Barré** et leur cousin germain Claude, sont arrêtés le même jour « pour être allés à Orange. Ils sont âgés respectivement de 46 ans, 31 ans, 23 ans. Ils sont libérés 8 ans plus tard.

1703 : François **Martinel**, un petit-cousin (par leur grand-mère), marié en 1694 à Marie Guillaume, est arrêté « pour être allé moissonner à Orange » avant la libération de ses cousins. Il rentre à Rosans en 1714 mais préférera s'exiler à Morges (canton de Vaud) en compagnie d'un autre galérien, libéré le même jour que lui (7 Mars 1714).

1750 : Un petit cousin des frères **Barré** (à 2 générations de décalage), Jean **Garagnon** est pris lors d'un culte clandestin « au désert », présidé par Mr Vernezèbre, près d'Uzès. Il mourra à l'hôpital des galères le 9 avril 1767.

Descendance d'Esprit Arnaudon, notaire à Serres, comptable et secrétaire de Lesdiguières



Daniel Javel, fils de Louise Arnaudon et **Antoine Julien**, époux de Marguerite Arnaudon, 2 galériens de la foi à ½ siècle d'intervalle, dans l'arbre généalogique d'Esprit Arnaudon.

Petite bibliographie (outre les ouvrages mentionnés en notes de bas de page) :

- ANDRÉ, Maurice.- Galères et galériens sous Louis XIV à Marseille.- Cannes : C.E.L., 1983.- 40 p. ; 23 cm.
- BASTIDE, Samuel.- Les galériens pour la foi.- Vennes-sur-Lausanne : Éd. Augur, s.d.- coll : pages d'histoire protestante.- 64 p. ; 19 cm.
- BÉRARD, Alexandre.- Les galériens et les galères au temps de Louis XIV.- Lyon : Stock, s.d.- 34 p. ; in 8°.
- CABANEL Patrick, La Fabrique des Huguenots, LABOR et FIDES-2022, 648 pages, ISBN 978-2-8309-1771-0, 34 €
- DANCLOS Anne : Marie DURAND et Les Prisonnières D'Aigues-Mortes, chez Fernand Lanore 2004, 188 pages,
- DE PALACIO Marie-France : Blanche GAMOND Résister à l'intolérance religieuse-2015, Editions Olivetan, 172 pages 14 x 20 cm. ISBN : 9782354793128
- JOUTARD Philippe : Les Camisards – 1994- Gallimard (Folio-Histoire)
- LOTI Pierre : Judith RENAUDIN, pièce en 4 actes (1898) - -Editions Ligarane
- MARTEILHE, Jean.- Mémoires d'un protestant condamné aux galères de France pour cause de religion.- Paris : Mercure de France, 1982.- 363 p. ; 21 cm.- ISBN 2-7152-0024-2.
- SAMUEL MOURS "Deux martyrs au Désert" et « Les galériens protestants (1683-1775) » Musée du désert - 32 pages Broché ISBN : SI144197857521
- Sarah ROUVIERE : « Anne Lapra, fugitive protestante » et « Désubas, un ministre dans la tourmente » aux éditions Alcide.
- TOURNIER (Gaston), Les Galères de France et les galériens protestants des XVII^e et XVIII^e siècles, Mialet, Publications du musée du Désert en Cévennes, 3 volumes, 1943-1944.
- VIGIE, Marc.- Galériens du roi : 1661-1715.- Paris : Fayard, 1985.- 360 p.-8 p. de pl. ; 22 cm.- ISBN 2-213-01592-9.
- VAN RUYMBEKE Bertrand, POTON Didier : Histoire des souffrances du sieur Elie Neau, sur les galères, et dans les cachots de Marseille, Rivages des Xantons-Les Indes Savantes, 2014, 204 p. ISBN 978-2-84654-349-1, 22 €
- ZYSBERG, André.- Les galériens : vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France, 1680-1748.- Paris : Seuil, 1987.- 432 p. ; 22 cm.- ISBN 2-02-009753-2.
-